

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES  
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

Séance du 6 Juillet 2011  
(2<sup>ème</sup> convocation sans quorum)

DLB 871/11

L'an deux mille onze et le mercredi 6 juillet à 17h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

**Présents :**

Mmes Joséphine GROLEAU, Monique MOLINIER  
MM. Gérard BARO, Gérard BARRAU, Guilhem BONNARIC, Louis BORRAS, Adam DA SILVA, Richard DRUILLE, André GALINIER, Michel GUIRAO, Michel LOUP, Gaël MINIER, Pierre PENALVA, Serge PUJOL, Gérard ROQUES, Gaby RUIZ, Alain RYLAUX, Alain SENEGAS, Michel UNAL

**Absents excusés :**

MM. Stéphan BOYER, André FRETAY

**Objet : RAPPORT ANNUEL 2010 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE**

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que, conformément aux dispositions du décret 2000-04 du 11 mai 2000, celui-ci doit, après examen, approuver chaque année le rapport annuel relatif au prix et à la qualité de service.

Il présente le rapport annuel 2010 à l'assemblée.

Il demande ensuite aux membres du Comité Syndical d'approuver le rapport 2010 tel que présenté.

Le Comité Syndical,

L'exposé de Monsieur le Président entendu,

Après avoir pris connaissance du rapport,

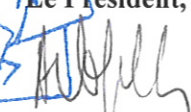
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jour, mois et an susdits.

SOUS-PREFECTURE  
REÇU LE  
- 4 AOUT 2011  
SERVICE COURRIER

Le Président,  
  
Alain VOGEL-SINGER  
PÉZENAS - A  
SICTOM